

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-694

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 26**

À l'alinéa 59, substituer au mot :

« plafonnement »

le mot :

« plafond ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.